



E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Charte de Respect et de Communication – Saison 2026/2027

Association ESCT Gymnastique

Introduction :

Cette charte a pour objectif de **rappeler que la vie d'un club ne dépend pas uniquement des résultats sportifs des gymnastes**, mais aussi du comportement et de l'attitude des parents, bénévoles et membres autour du club.

Elle vise à **protéger nos entraîneurs, nos bénévoles et notre association** contre tout problème, tout en garantissant un environnement sain et serein pour les enfants. Elle n'a pas pour but de limiter la participation des familles, mais de garantir un cadre respectueux pour tous.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Charte de Respect, de Communication et de Vie Associative

Saison 2026/2027

ESCT Tergnier Gymnastique

Préambule

L'ESCT Tergnier Gymnastique est avant tout une association sportive fondée sur des valeurs de **respect, de bienveillance, d'engagement, de solidarité et de plaisir**.

La réussite d'un club ne repose pas uniquement sur les performances sportives de ses gymnastes. Elle dépend également de l'implication, du comportement et de l'attitude de chacun : gymnastes, parents, entraîneurs, bénévoles et dirigeants.

Cette charte a pour objectif de garantir un cadre de fonctionnement clair, serein et respectueux afin de permettre à chaque enfant d'évoluer dans les meilleures conditions possibles.

Elle ne vise pas à limiter les échanges avec les familles, mais à organiser la communication dans un esprit constructif, respectueux et favorable au bon fonctionnement de l'association.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Article 1 – Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle essentiel dans la réussite sportive et personnelle de leur enfant.

Toutefois, durant les entraînements et les compétitions, les entraîneurs demeurent les seuls responsables des choix pédagogiques et sportifs.

À ce titre, les parents s'engagent à :

- laisser leur enfant pratiquer sa discipline en toute sérénité ;
- respecter les consignes données par les entraîneurs ;
- encourager leur enfant sans intervenir dans le contenu des entraînements ;
- ne pas donner de consignes techniques pendant les séances ou les compétitions ;
- adopter une attitude positive favorisant la progression et le plaisir de pratiquer.

Article 2 – Communication avec les entraîneurs

Afin de préserver le temps de travail des entraîneurs ainsi que leur vie privée, les communications relatives à la pratique sportive ou à l'organisation ne doivent pas être adressées directement sur leur téléphone personnel, par SMS ou via leur messagerie privée.

Pour toute question concernant :

- le suivi sportif ;
- les choix techniques ;
- les groupes ;
- les compétitions ;
- les situations particulières,

les familles sont invitées à contacter :

- le Président de l'association ;
- la Responsable Technique.

Si nécessaire, un rendez-vous sera organisé afin de permettre un échange serein, respectueux et constructif.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Article 3 – Respect de l'autorité des entraîneurs

Les choix sportifs (groupes d'entraînement, exercices, compositions d'équipes, compétitions, engagements...) relèvent exclusivement de l'équipe technique.

Ces décisions peuvent être expliquées lors d'un rendez-vous, mais ne peuvent faire l'objet de discussions ou de contestations pendant les entraînements ou les compétitions.

Les parents, gymnastes et membres de l'association s'engagent à respecter les décisions prises dans l'intérêt des sportifs et de leur sécurité.

Article 4 – Organisation des échanges

Pour toute demande ou difficulté rencontrée, chacun s'engage à privilégier le dialogue.

Les échanges devront être organisés selon les modalités suivantes :

1. prise de rendez-vous avec le Président ou la Responsable Technique ;
2. échange dans un climat calme, respectueux et constructif.

Afin de préserver le bon déroulement des entraînements, aucun entretien improvisé ne pourra avoir lieu avant, pendant ou immédiatement après une séance.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Article 5 – Respect des bénévoles, dirigeants et salariés

L'ESCT Tergnier Gymnastique fonctionne grâce à l'investissement de nombreux bénévoles qui consacrent une partie importante de leur temps libre à la vie du club.

Chaque adhérent et chaque famille s'engagent à :

- respecter les bénévoles, dirigeants, entraîneurs et salariés ;
- reconnaître leur engagement au service du club ;
- éviter tout comportement agressif, irrespectueux ou intimidant.

Tout désaccord devra être exprimé dans le respect des personnes et dans le cadre prévu par cette charte.

Article 6 – Comportement attendu

Chaque membre de l'association s'engage à adopter un comportement exemplaire.

Sont notamment proscrits :

- les remarques déplacées envers les entraîneurs ;
- les critiques publiques concernant les choix sportifs ;
- les propos dévalorisants devant les gymnastes ;
- les comportements agressifs ou menaçants ;
- tout manque de respect envers les bénévoles, dirigeants ou salariés ;
- toute attitude susceptible de nuire à l'image ou au bon fonctionnement du club.
- l'intervention dans la salle de gymnastique sur les enfants, entraîneurs, ou bénévoles ;
- rentrer sur un plateau de compétition
- rentrer sur le praticable lors des entraînements ou manifestation dans la salle de gymnastique

Le respect constitue une valeur fondamentale de notre association.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Article 7 – Assiduité aux entraînements

L'assiduité constitue un élément essentiel de la progression des gymnastes mais également du bon fonctionnement du club.

Les entraînements sont construits selon une progression technique qui nécessite une présence régulière.

Les familles s'engagent à :

- respecter les horaires d'entraînement ;
- prévenir en cas d'absence ;
- limiter autant que possible les absences non justifiées.

Une présence régulière est également indispensable à la préparation des compétitions et au travail collectif des équipes.

Des absences répétées ou injustifiées pourront être prises en compte dans les choix sportifs réalisés par l'équipe technique.

Article 8 – Les compétitions

Durant les compétitions :

- les entraîneurs sont les seuls responsables des décisions sportives ;
- les parents ne doivent pas intervenir auprès des juges, des organisateurs ou des entraîneurs concernant les notes, les passages ou les compositions d'équipes ;
- chacun veille à encourager tous les gymnastes dans un esprit sportif et respectueux.
- Les parents ne doivent pas rentrer sur le plateau de compétition (risque de pénalité pour le club et de rapport sportif auprès des différents comités de gymnastique).

L'image du club dépend également du comportement de ses représentants lors des compétitions.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Article 9 – Utilisation des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux doivent rester un espace d'échange respectueux.

Il est strictement interdit de publier, partager ou diffuser tout contenu injurieux, diffamatoire, menaçant ou portant atteinte à l'image :

- de l'ESCT Tergnier Gymnastique ;
- des entraîneurs ;
- des bénévoles ;
- des salariés ;
- des dirigeants ;
- des gymnastes ou de leurs familles.

Les groupes WhatsApp, Messenger, Facebook ou tout autre moyen de communication ne doivent pas être utilisés pour alimenter des polémiques, diffuser des rumeurs ou remettre publiquement en cause les décisions du club.

Toute difficulté doit être traitée directement avec les responsables de l'association.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Article 10 – Protection de l'image et respect de la vie privée

Les photographies et vidéos réalisées dans le cadre des activités du club ne doivent jamais être utilisées dans le but de porter atteinte à une personne ou à l'image de l'association.

Toute publication malveillante pourra donner lieu à des mesures disciplinaires.

Afin de garantir la sécurité et le respect de la vie privée de tous les gymnastes, il est strictement interdit de filmer, photographier ou enregistrer des entraînements, des cours ou toute activité se déroulant dans les installations du club sans l'autorisation préalable du Président ou de la Responsable Technique.

Cette règle s'applique à l'ensemble des parents, accompagnateurs, visiteurs et adhérents.

En effet, certains enfants accueillis au sein de l'association ne disposent pas d'une autorisation de droit à l'image ou font l'objet de mesures particulières de protection. Une diffusion, même involontaire, de photographies ou de vidéos peut avoir des conséquences graves pour ces enfants et engager la responsabilité de l'association.

Les photographies et vidéos réalisées par les personnes expressément autorisées par le club (dirigeants, entraîneurs ou bénévoles mandatés) sont destinées exclusivement à la communication officielle de l'ESCT Tergnier Gymnastique, dans le respect des autorisations de droit à l'image recueillies auprès des familles.

Toute diffusion de photos ou de vidéos prises sans autorisation, notamment sur les réseaux sociaux ou les applications de messagerie, pourra donner lieu à une procédure disciplinaire conformément à la présente charte et, le cas échéant, à des poursuites prévues par la réglementation en vigueur.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Article 11 – Procédure disciplinaire et sanctions

Le respect de cette charte constitue une condition essentielle au bon fonctionnement de l'ESCT Tergnier Gymnastique.

Tout manquement grave ou répété à ses dispositions pourra entraîner l'engagement d'une procédure disciplinaire.

Selon la nature et la gravité des faits, le Président pourra saisir une **Commission de Discipline**, spécialement constituée au sein du Comité Directeur et du Bureau de l'association. Les membres de cette commission seront désignés par le Comité Directeur et auront pour mission d'examiner les faits en toute impartialité.

La ou les personnes concernées seront convoquées afin de pouvoir présenter leurs observations avant toute décision.

À l'issue de cette procédure, la Commission pourra proposer au Comité Directeur l'une des sanctions suivantes :

- rappel écrit des règles de fonctionnement du club ;
- avertissement officiel ;
- exclusion temporaire des entraînements, stages, compétitions ou manifestations organisées par le club pour une durée pouvant aller d'une journée à plusieurs semaines ;
- exclusion de toute fonction bénévole ou d'encadrement pour une durée déterminée ;
- exclusion définitive de l'association dans les cas les plus graves.

Lorsque le comportement d'un parent, d'un représentant légal ou d'un accompagnateur compromet gravement le bon fonctionnement du club, la sécurité des personnes ou le respect dû aux entraîneurs, bénévoles ou dirigeants, la Commission pourra décider de suspendre temporairement ou définitivement la participation sportive du gymnaste concerné. Cette mesure ne constitue pas une sanction à l'encontre de l'enfant, mais une conséquence du maintien ou non de son adhésion au sein de l'association lorsque les conditions de confiance et de sérénité ne sont plus réunies.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Chaque décision sera motivée, proportionnée à la gravité des faits et prise dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'association, du respect de ses membres et de la protection de ses salariés et bénévoles.

Toute violence verbale, menace, intimidation, harcèlement, diffamation, publication malveillante sur les réseaux sociaux ou comportement portant atteinte à l'image de l'ESCT Tergnier Gymnastique sera considéré comme une faute grave pouvant justifier une exclusion immédiate à titre conservatoire, dans l'attente de la décision de la Commission de Discipline.

Article 12 – Engagement

En adhérant à l'ESCT Tergnier Gymnastique pour la saison 2026/2027, chaque gymnaste, parent, représentant légal ou membre de l'association s'engage à :

- respecter la présente charte ;
- respecter les entraîneurs, bénévoles, salariés et dirigeants ;
- favoriser une communication respectueuse et constructive ;
- soutenir le travail de l'équipe technique ;
- contribuer au maintien d'un environnement sain, bienveillant et sécurisé ;
- respecter les règles d'utilisation des réseaux sociaux ;
- participer, par son attitude, au rayonnement de l'ESCT Tergnier Gymnastique.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Conclusion

Cette charte n'a pas vocation à multiplier les interdictions.

Elle constitue un engagement collectif destiné à préserver ce qui fait la force de notre association : un club familial, ambitieux, respectueux et accueillant, où chacun trouve sa place et contribue à la réussite commune.

En signant cette charte, chaque adhérent reconnaît avoir pris connaissance de son contenu et s'engage à en respecter les principes.

La signature de cette charte vaut acceptation de ses dispositions. Son non-respect pourra entraîner l'application des mesures prévues par le règlement intérieur et les statuts de l'association.



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE





E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE

Signatures

Nom & Qualité

Signature

Parent ou représentant légal
Gymnaste (si majeur)

Président de l'association
BARON Jordan

E.S.C. TERGNIER GYMNASTIQUE
Place Paul Doumer - 02200 TERGNIER
Courriel : esc@tergniergym.com
Téléphone : 03 23 02 00 77
Association Loi 1901
N° 544 902 816 073 0015
Baron Jordan

Responsable Technique
NAQUIN Caroline

Naquin



Association ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER GYMNASTIQUE
RNA : W022000319 - SIRET - 502 856 073 00015 - Déclarée à la Préfecture de l'Aisne.
Adresse de Gestion : 14 Rue Georges Clemenceau - 02610 MOÏ DE L' AISNE

